

Louis par la Grace de Dieu Roi de France et de
Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront
Salut Noschers et bien amos les religieux de la
Compagnie de Jesus résidents en notre pays de la
Nouvelle France nous ont très humblement fait
remontres que les terres de la Prairie de la Magdelaine
qui leur ont été ci devant cédées étant trop humides
pour être ensemencées et pourvoir à la subsistance des
Iroquois qui y sont établis, il seroit à craindre qu'ils ne
se retirassent s'il ne nous plaisoit leur accorder la
terre nommée le Sault contenant deux lieues de pays
de Pont à commencer à une pointe qui est vis à vis
les rapides St Louis en montant le long du lac sur
pareille profondeur avec deux Isles, Ilets et batteries
qui se trouvent au devant et joignant aux terres de la
dite prairie de la Magdelaine ce qui leur donneroit lieu
non seulement de réformer les dits Iroquois, mais
même d'en augmenter le nombre et d'étendre par ce
moyen les lumières de la foi et de l'évangile, à ces
causes désirant contribuer à la conversion et
instructions des dits Iroquois, et traiter favorablement
les dits exposants nous leur avons fait et faisons
don par ces présentes signées de notre main de la dite
terre nommée le Sault contenant deux lieues de pays
de Pont à commencer à une pointe qui est vis à vis
les rapides St Louis en montant le long du lac sur
pareille profondeur avec deux Isles et Ilets et
batteries qui se trouvent au devant et joignant aux
terres de la dite prairie de la Magdelaine à la charge
que la dite terre nommée le Sault nous appartiendra
toute défrichée lorsque les dits Iroquois l'abandonneront
permettons à tous ceux qui voudront porter aux dits
Iroquois



1